

Mairie de

SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

(Mayenne)



Le Maire

**RELEVÉ DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 7 JUIN 2024**

Date de la convocation : 03/06/2024

Date d'affichage de la convocation : 03/06/2024

Le vendredi sept juin deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia <i>arrivée à 19h09</i>	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly <i>arrivée à 19h55</i>	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Absent(e)s et excusé(e)s : Martine BREUX, Catherine GUEROT, Alain BARILLER, Gérard LE ROY, Julien BARRIER, Anne DE JENLIS

Absent(e)s et non excusé(e)s :

Pouvoirs : Martine BREUX à Laurette BOUCLY, Catherine GUEROT à Michel GALVANE, Alain BARILLER à Philippe LEFEUVRE, Gérard LE ROY à Thérèse MEZIERE, Julien BARRIER à Marc RENARD, Anne DE JENLIS à Vincent HOULLIERE

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 18

M. Marc RENARD est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17/05/2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2024 a été approuvé comme suit :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Ordre du Jour de la séance du vendredi 06 juin 2024 :

1- Administration générale

- *Délibération renouvellement bail rural M. et Mme VOVARD*
- *Délibération Plan Paysage*

2- Communauté de Communes des Coëvrons

- *Délibération adhésion de la Communauté de Communes des Coëvrons au Syndicat de Bassin de la Sarthe*
- *Adhésion à l'établissement public administratif départemental « MAYENNE INGENIERIE »*

3- Points et informations diverses

- *Bilan passage Flamme Olympique 29 mai 2024*
- *RPI avancement du projet (consultation des entreprises, analyse des offres reçues, financements)*
- *Dossier Village d'Avenir retour réunion du 30 mai 2024*
- *2ème tranche résidence Aiguison en partenariat avec Mayenne Habitat*
- *Point préparation élections Européennes*
- *Demande d'aménagement de voirie pour une personne à mobilité réduite*
- *Demande d'aménagement d'un terrain de boules à Chammes*
- *Communauté de communes de Coëvrons – ouverture piscine*

4 - Décisions prises dans la cadre des délégations du Maire

5 - Questions Diverses

ADMINISTRATION GENERALE

RENOUVELLEMENT DU BAIL RURAL M. ET MME VOVARD

Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2024-048

En août 2024, un bail rural agricole conclu entre M. et Mme VOVARD et la commune de Saint-Suzanne-et-Chammes arrivera à l'expiration.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de reconduire ce bail dont les modalités resteront inchangées, à savoir : aucun changement de tarification de loyer n'y sera appliqué, mais le bail sera soumis à la révision habituelle de l'indice national des fermages.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la reconduction du bail rural agricole conclu avec M. et Mme VOVARD sans modification pour une durée de 9 ans,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PLAN PAYSAGE

Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2024-049

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'appel à projets Plans de Paysage 2024 lancé en février avec une date limite de dépôt des candidatures par les territoires auprès des DREAL pour le 20 juin 2024.

Le Plan de Paysage est un projet local qui conditionne la qualité paysagère d'un territoire qui peut se saisir de cette méthodologie de projet pour répondre aux défis actuels environnementaux et patrimoniaux par une démarche paysagère et la concertation associée. Il s'agit d'un vecteur fort de dynamisme et d'attractivité pour les territoires qui s'engagent dans la démarche. Il privilégie une approche qualitative du cadre de vie, de la biodiversité et des paysages.

L'appel à projets s'adresse aux collectivités ou autres acteurs de territoires qui souhaitent s'emparer, dans le cadre d'un projet local et par la démarche paysagère, de la question des transitions écologiques, énergétiques, économiques, sociales, agricoles, touristiques, etc.

L'objectif du ministère est de soutenir les projets qui renforcent la cohérence et les dynamiques territoriales à travers la prise en compte du paysage et l'élaboration d'une stratégie paysagère locale.

L'appel à projet valorisera donc les Plans de paysage qui préfigurent des interactions vertueuses au niveau local, qui s'insère dans une vision globale et durable pour le territoire et qui contribuent ainsi pleinement à la production des paysages de qualité et à la réalisation des objectifs nationaux de transition écologique, parmi lesquels la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité.

L'appel à projet se concrétise par un soutien à la fois technique et financier pour les lauréats de l'appel à projet « Plans de paysage » volet généraliste, qui bénéficieront d'une convention de subventions du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

La subvention, d'un montant total compris entre 30 000 € et 60 000 € par lauréat, qui ne peut pas dépasser 80% des montants subventionnés, sera versée en 2 temps à la signature de la convention et à la fin de la convention. La durée totale de la convention est de 3 ans. Les services déconcentrés sont les relais du ministère pour le suivi des Plans de paysage dans leur élaboration et leur mise en œuvre durant toute la durée de la convention

La commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes travaille en partenariat avec quatre communes de la vallée de l'Erve (Blandouet-Saint-Jean, Saulges, Saint-Pierre-sur-Erve, Thorigné-en-Charnie) sur des projets orientés vers la préservation et la valorisation des paysages, du patrimoine bâti, du patrimoine naturel.

A ce titre elles ont souhaité s'engager plus fortement dans l'avenir du territoire de la Vallée de l'Erve reconnue aujourd'hui comme un pôle touristique majeur du département composé de trois Petites Cités de Caractère, dont une classée parmi les Plus Beaux Villages de France, d'un site classé avec les grottes de Saulges, d'un patrimoine bâti historique important avec la cité médiévale de Sainte-Suzanne, d'un patrimoine naturel exceptionnel avec la forêt de la Charnie et la rivière de l'Erve et deux Sites Patrimoniaux Remarquables. Elles sont aujourd'hui lauréates du Dispositif Villages d'Avenir.

Ces orientations correspondant pleinement aux objectifs de l'appel à projet Plan de Paysages, les cinq communes ont décidé de s'engager conjointement de candidater à l'appel à projets Plan de Paysage 2024 pour préparer leur territoire aux besoins de préservation, d'aménagement et aux évolutions à venir en matière : de paysage, de valorisation patrimoniale, d'urbanisme ; d'habitat ; de transition et sobriété énergétique, d'attractivité et de développement touristique. Le dossier de candidature sera élaboré en intégrant les cinq orientations pour lesquelles il est souhaité un accompagnement en ingénierie territoriale et financière autour d'un patrimoine commun avec :

1. **Un volet médiation et communication touristique de la Vallée de l'Erve sur ses paysages** (patrimoine naturel et patrimoine bâti) avec la signalétique informative et directionnelle, les support papiers et digitaux, programme de développement et de rénovation d'équipements patrimoniaux et touristiques, le programme de médiation par les communes, la communauté de communes et le Pays d'Art et d'Histoire.
2. **Le schéma de mobilité douce touristique** avec la réalisation du **sentier de randonnée de Saulges à Sainte Suzanne** et le passage de la **véloroute**. Pour la véloroute un projet qui pourrait intégrer une dimension de design sur le mobilier dédié au vélo.
3. **Le plan églises** : un patrimoine au cœur des paysages pour le volet bâti, intérêt patrimonial mise en valeur du bâti accueillant des collections accessibles au public

(statues, tableaux, fresques, cloches classées), réalisation d'un programme d'études archéologiques pour une meilleure connaissance du bâti, de son état sanitaire, des enjeux et besoins de rénovation.

4. **La renaturation des cimetières** en engageant un nouveau traitement paysager et de revégétalisation adapté aux nouveaux enjeux de transition écologique, mais également aux évolutions mortuaires avec les jardins du souvenir, les espaces d'accueil de cendres suite à des crémations, l'accessibilité et la valorisation pour certains d'éléments patrimoniaux.
5. **La stratégie d'accueil et de gestion des flux de touristes** avec les enjeux de surfréquentation sur la préservation de la faune, la biodiversité, le traitement paysager des espaces de stationnement,...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de répondre à l'appel à projet Plan de Paysage 2024
- **DECIDE** de s'engager dans l'élaboration d'un plan de paysage sous réserve d'être lauréat de l'appel à projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS AU SYNDICAT DE BASSIN DE LA SARTHE

Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2024-050

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2024_054 du 28 mai 2024 portant sur la demande d'adhésion de la Communauté de communes des Coëvrons au Syndicat du Bassin de la Sarthe ;

CONSIDERANT que le conseil municipal de Sainte-Suzanne-et-Chammes, commune membre de la Communauté de communes des Coëvrons, doit se prononcer sur cette adhésion, conformément au CGCT (article L5214-27) ;

CONSIDERANT les statuts de la Communauté de communes des Coëvrons ;

CONSIDERANT l'enjeu pour la Communauté de communes des Coëvrons et ses communes membres d'adhérer au Syndicat de Bassin de la Sarthe actuellement en cours de passage en Etablissement Public Territorial de Bassin ;

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes des Coëvrons, par délibération en date du 28 mai 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles suivantes :

- études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE ;
- études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes des Coëvrons au Syndicat de Bassin de la Sarthe,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le Président de la Communauté de communes des Coëvrons.

ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL « MAYENNE INGENIERIE »

Rapporteur : Michel GALVANE

[DELIBERATION N° 2024-051](#)

Monsieur le Maire expose que Mayenne Ingénierie, établissement public administratif départemental, a été créé le 06 mars 2017. La vocation est d'apporter une assistance technique aux collectivités adhérentes dans l'ingénierie territoriale, la voirie et les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière et les comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier.

Par délibération 2024_055, la Communauté de communes des Coëvrons a décidé d'adhérer à cet établissement à compter du 1er janvier 2025, cette adhésion permet à ses communes membres de bénéficier gratuitement du service, sous réserve d'une délibération.

Cette demande d'adhésion sera validée à l'assemblée générale de Mayenne Ingénierie du 16 novembre 2024.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5511-1 ;

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;

VU la délibération 2024_055 du 28 mai 2024 portant sur l'adhésion de la Communauté de communes des Coëvrons à Mayenne Ingénierie à compter du 1er janvier 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune, membre de la Communauté de communes des Coëvrons, à adhérer à Mayenne Ingénierie ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de l'adhésion de la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes à l'établissement public administratif départemental « Mayenne Ingénierie » à compter du 1er janvier 2025 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mener l'ensemble des démarches pour formaliser l'adhésion et transmettre la présente délibération à Mayenne Ingénierie.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Michel GALVANE

Sujets	Dispositif/Détail	Observations complémentaires
Bilan passage de la Flamme Olympique le mercredi 29 mai 2024	Une dizaine de porteurs se sont relayés pendant les 3,2 km de parcours au sein de la commune. Le passage de la flamme a été suivi par environ 3 500 spectateurs et s'est déroulé sans aucun incident.	Les animations organisées par la commune comprenaient un relais des collégiens et des élèves des écoles primaires et l'installation d'un mini-village olympique, le Conseil Départemental ayant mis en place des animations sur le site du musée avec un public identifié. Le site de l'événement a été sécurisé par les services de la Préfecture, de la commune et du Conseil Départemental, et les interdictions de circulation et de stationnement ont été prescrites par les arrêtés conjoints du Conseil Départemental et de la commune. Un dispositif prévisionnel de secours composé de 6 secouristes et d'un véhicule de premiers secours a également été mis en place. L'organisation et la gestion de l'événement ont été facilitées grâce à la présence de nombreux bénévoles sur tous les sites concernés.

**RPI Perrine-Dugué :
avancement du projet (consultation des entreprises, analyses des offres reçues, financements)**

Le projet entre dans la phase précédant le démarrage des travaux prévu début juillet 2024.

A l'issue de la consultation des entreprises, le maître d'œuvre société IPH INGENIERIE procède actuellement à l'analyse des offres remises qu'il soumettra à la commission MAPA. Pour les trois lots déclarés infructueux

- Lot 2 – Charpente / Couverture
- Lot 3 – Menuiseries Extérieures
- Lot 7 – Ventilation / Plomberie

Il a été engagé une négociation directe avec les prestataires recommandés par le maître d'œuvre.

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de la Région (PCC) et du Département (Contrat de Territoire). Des réunions sont prévues prochainement avec la CAF et la MSA.

Village d'Avenir retour réunion du 30 mai

Une réunion s'est tenue le 30 mai avec les deux cheffes de projet Villages d'Avenir et les représentants des communes concernées.

Il a été convenu de prioriser les projets liés aux marqueurs de la candidature Village d'Avenir du Val d'Erve relevant de l'attractivité et du développement touristique, de la valorisation et la réhabilitation du patrimoine culturel ainsi que les dossiers relevant de la transition écologique.

Quatre axes de travail vont constituer la feuille de route qui sera arrêtés définitivement le 24 juin ouvrant une période d'un an d'accompagnement par les cheffes de projet et la Direction Départementale des Territoires. comprennent notamment :

- *Un accompagnement en Maitrise d'Ouvrage par le biais de l'appel à projet Plan paysages sur les dossiers liés à la valorisation, réhabilitation du patrimoine bâti, naturel et du développement touristique du Val d'Erve*
- *Un accompagnement en Maitrise d'Ouvrage sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux, sélection à faire par les communes sur ceux qui pourront être intégrés dans la démarche (le choix de deux à trois équipements semble pertinent)*
- *Un accompagnement individualisé pour les dossiers propres à chaque commune*
- *Une collaboration entre les cinq communes sur des dossiers transversaux conduits hors accompagnement des cheffes de projets.*

2^{ème} tranche résidence Aiguison en partenariat avec Mayenne Habitat

Le projet serait éligible pour obtenir une dotation dans le cadre du Contrat de Territoire, volet « Habitat », le dossier est à déposer auprès des services de la Communauté de Communes des Coëvrons avant le 1^{er} décembre 2025.

En complément de la dotation, la commune pourrait bénéficier de deux bonus :

- 10 000 € en tant que Village d'Avenir
- 2 500 € en confiant la gestion à un acteur de la gestion immobilière sociale (Mayenne Habitat)

Point préparation élections Européennes

La préparation aux élections Européennes se déroule selon le planning établi et conformément à l'instruction en date du 30 avril

La commune a procédé à l'installation des panneaux permettant aux 38 candidats officiellement enregistrés d'apposer leurs affiches. Les membres des bureaux de vote des deux communes déléguées ont été désignés (voir l'annexe).

	2024 du bureau des élections politiques.	
Demande d'aménagement de voirie pour une personne à mobilité réduite	La commune a reçu un courrier du Centre Hospitalier de Laval concernant un habitant de Sainte-Suzanne atteint d'un handicap moteur et se déplaçant en fauteuil roulant. Afin d'optimiser son indépendance, l'ergothérapeute du CH de Laval préconise de réaliser un abaissement de trottoir localisé, type trottoir bateau devant son entrée.	Il convient d'examiner la faisabilité de cet aménagement, ainsi que le coût des travaux que la commune devrait supporter.
Demande d'aménagement d'un terrain de boules à Chammes	Une association suzannaise a formulé une demande d'aménagement d'un terrain de boules à Chammes.	La commune pourrait prendre en charge l'acquisition des matériaux (une mise en concurrence à prévoir), les travaux seraient réalisés par l'association.
Communauté de communes des Coëvrons – ouverture piscine	L'ouverture de la piscine de Ste Suzanne s'effectue du 29 juin au 1er septembre fermé le lundi Ouvert du mardi au dimanche de 10h30-12h00/14h30-19h00/ Aquagym-mardi/jeudi de 19h15-20h00	

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE

Rapporteur : Michel GALVANE

Conformément à la délibération n° 2020-29 du Conseil Municipal du 29 mai 2020 et à la délibération n° 2020-062 du Conseil Municipal du 11 septembre 2020, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'urbanisme :

Date	N° d'ordre	Objet
28/05/2024	2024-006	Décision de ne pas user du droit de préemption sur la parcelle cadastrée E n°460, sise 5 rue de la Fontaine, classée zone UB du Plan local d'urbanisme intercommunal de la CC des Coëvrons
28/05/2024	2024-007	Décision de ne pas user du droit de préemption sur les parcelles cadastrées E n°76-77-410, sises 600 rue de Saulges, classées zone UB du Plan local d'urbanisme intercommunal de la CC des Coëvrons

La séance du vendredi 7 juin 2024 est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance,
Marc RENARD



Le Maire,
Michel GALVANE

